

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

51^e séance tenue le 24 février 2025 à 18 h 21

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 13)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Christine Prigent – Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Patrick Lemieux – Citoyen

Zohra Soufiani – Citoyenne

Mathieu Locas – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Guylaine Déziel – Directrice, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Sofiène Ayadi – Chef de section, projets immobiliers, SUDD

ABSENCE :

Membre

François Faubert – Professionnel

Séance huis clos

18 h 21

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 21.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

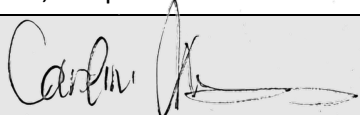
Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

4. Approbation du procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025

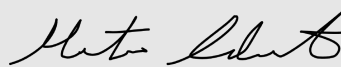
Le procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025 est approuvé par les membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025

Le procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025

Aucun suivi du procès-verbal de la 50^e séance tenue le 27 janvier 2025 n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 24 mars 2025.

8. Patrimoine – Réparer et rejoiner des parements de pierre – 172, rue Notre-Dame-de-l'Île – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande à ce que les échantillons de couleurs soient partagés avec les membres lorsqu'ils seront disponibles.

R-CLP-2025-02-24/01

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation visant des travaux de réparation extérieure du bâtiment principal a été formulée pour la propriété située au 172, rue Notre-Dame-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation extérieure sont assujettis à une approbation du conseil municipal, en vertu du Règlement constituant le site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018 et en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation projetés visent à restaurer les caractéristiques architecturales du bâtiment et à le mettre en valeur pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés respectent la majorité des objectifs et des critères d'évaluation applicables du Règlement constituant le site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018 et du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 et du Règlement constituant le Site patrimonial du Quartier-du-Musée numéro 512-5-2018, un projet au 172, rue Notre-Dame-de-l'Île, afin de réparer des parements de pierre, comme illustré dans l'analyse de projet au document :

- Travaux de réparation proposés – DLS construction – Annoté par le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) – 172, rue Notre-Dame-de-l'Île.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

9. Patrimoine – Rénover un bâtiment accessoire détaché – 18, rue Hanson – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On aurait souhaité qu'un plan d'implantation soit intégré à l'analyse de projet;
- Le bâtiment accessoire rénové sera de la même taille que l'existant. Seule une pergola sera ajoutée.

R-CLP-2025-02-24/02

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à rénover un bâtiment accessoire détaché a été formulée pour la propriété située au 18, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal existant, occupé par une habitation unifamiliale, est répertorié dans le document « Gatineau – Inventaire et classement du patrimoine bâti » réalisé en 2008 comme étant un bâtiment d'intérêt patrimonial ayant une valeur patrimoniale moyenne et un bon état d'authenticité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sur le bâtiment accessoire sont conformes au Règlement de zonage numéro 532-2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sont conformes aux critères du Règlement numéro 2194 constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194, un projet au 18, rue Hanson, afin de rénover un bâtiment accessoire détaché, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Travaux de rénovation proposés au bâtiment accessoire détaché existant – M Parent Designer – 1^{er} aout 2024– 18, rue Hanson.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. Varia

a) Réception du patrimoine et transversalité entre services municipaux

La présidente a assisté à la réception du patrimoine qui a eu lieu le 22 février dernier. Lors de cet événement, des prix ont été remis pour diverses implications au niveau du patrimoine. Elle a été surprise d'apprendre que cet événement est piloté uniquement par le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL), puisque le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) œuvre également au niveau du patrimoine. Elle rappelle que du financement a été octroyé pour une ressource partagée entre le SACL et le SUDD. Elle estime que la transversalité entre les services municipaux est importante.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 29.